REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DU DOUBS**

2024 11 15

NOMBRE DE MEMBRES						
Afférents au	En	Qui ont pris				
Conseil	exercice	part à la				
Municipal		délibération				
22	22	18				

Date de la convocation	
19/11/2024	

Date d'affichage	
/11/2024	

Objet de la délibération

Finances: délibération modificative n°5 BP communal section d'investissement

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Recu en préfecture le 28/11/2024

Publié le 28/11/2024



ID: 025-212505325-20241125-20241115-BF

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



Séance du 25 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy Devaux sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents: Mme Marion BELLEVILLE, M. Lylian CALVAT, Mme Nathalie CASTILLON, M. Daniel FABREGUES, Mme Marlène BAUD GABLE, Mme Karine GOMES, Mme Fanny GROSGURIN, M. Emilio JUAREZ, M. Jean-Baptiste MALIVERNAY, M. Cyril MARÉCHAL, M. Christian MOREL, M. Charles-Emmanuel PELLETIER, M. Philippe RIGAL, Mme Nadine SAUVONNET, M. Benoit VUILLEMIN.

Excusés: M. Marc LECAILLE donnant pouvoir à Mme Karine GOMES Mme Delphine RAHON-SIMON donnant pouvoir à M. Christian MOREL Mme Violette SEGARD donnant pouvoir à Nathalie CASTILLON

Absents: M. Jérôme CUCHE, M. Claude GAULARD, M. Franck NICOLAS, Mme Margaux PRAOM

M. Cyril MARÉCHAL a été désigné secrétaire de séance

VU l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57;

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 26/03/2024 approuvant le budget primitif et les budgets annexes;

Rapport d'information :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits au budget principal.

Il convient notamment de prendre en compte les dépenses et les recettes, ainsi que les mouvements d'ordres suivantes :

ID: 025-212505325-20241125-20241115-BF



SECTION D'INVESTISSEMET

Chapitre	Compte	Objet/libellé	BP VOTÉ	Montant DM	BP modifié
		DÉPE	NSES		
204	2041512	Subv GFP de rattachement	98 700.28€	+2000€	100 700.28€
21	2131	Construction bâtiments publics	124 934.80€	2000€	122 934.80€

Sur le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la modification n°5 du budget communal section d'investissement.
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 25 novembre 2024

M. le Maire de Saône,

Benoit VUILLEMIN

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

<u>Délibération transmise à : Préfecture - DGFIP</u>